



PNUE



PROGRAMME
D'ACTIONS
PRIORITAIRES



MATE

PAC "Zone Côtière Algéroise"

RAPPORT de la Conférence de clôture du Programme d'Aménagement Côtier de la zone côtière algéroise (Alger, les 30 et 31 janvier 2006)

PAP-PAC.ALG/2006/R.1
Programme d'Actions
Prioritaires
Centre d'Activités
Régionales
Alger - Split, février 2006

RAPPORT DE LA CONFERENCE DE CLOTURE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER (PAC) DE LA ZONE COTIERE ALGEROISE

(Alger, les 30 et 31 janvier 2006)

Introduction

1. La conférence de clôture a été programmée dans le cadre de l'Accord relatif au Programme d'Aménagement Côtier (PAC) de la zone côtière algéroise, signé le 7 octobre 2001 entre l'Algérie, représentée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), représenté par le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM).
2. La conférence s'est tenue à l'hôtel "El Aurassi", situé au centre de la ville d'Alger, les 30 et 31 janvier 2006.
3. Les objectifs de la conférence ont été les suivants :
 - rappeler les conditions de mise en œuvre et de déroulement du projet ;
 - présenter les résultats des activités thématiques prioritaires et des activités transversales ;
 - tenir un débat général sur les présentations des résultats du PAC ;
 - discuter sur les conditions de pérennisation du PAC.

Participation et ordre du jour

4. La conférence a été présidée par M. Chérif Rahmani, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, en présence de M. Paul Mifsud, Coordonnateur du Plan d'Action pour la Méditerranée.
5. La liste des participants figure en annexe 1 au présent rapport et l'ordre du jour de la conférence est joint en annexe 2.

Ouverture de la réunion et organisation des travaux

6. La réunion a été ouverte par M. Khaled Graba, chef de projet national, qui a souhaité un bon séjour en Algérie aux représentants du MAP et des autres partenaires étrangers et a remercié tous les autres invités pour avoir répondu à l'invitation.
7. Après avoir rappelé l'objet de cette conférence, il a passé la parole à M. Chérif Rahmani, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, qui a présenté dans une longue communication les différents volets abordés à travers le projet PAC ainsi que d'amples informations sur la stratégie de son Ministère en matière de protection de la nature en général et du littoral en particulier. Il a rappelé qu'à l'exemple du projet PAC, son département ministériel a engagé des programmes similaires à travers toutes les wilayas du littoral algérien. Enfin, il a mis l'accent sur les moyens financiers mobilisés par le pays pour la réalisation du plan d'action dégagé à l'issue du projet pour la période après-PAC.
8. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, a prononcé une allocution dans laquelle il a d'abord remercié Monsieur le Ministre d'avoir honoré la conférence de sa présence, témoignant une fois de plus de l'intérêt qu'il porte à ce projet. M. Mifsud s'est félicité de la qualité des résultats obtenus par les équipes algériennes et celles du PAM, malgré la complexité et la nouveauté de la problématique abordée dans le projet et la nature des

problèmes qu'affronte la zone côtière algéroise. Il a remercié l'ensemble des experts et acteurs qui ont participé à ce grand projet qu'il a qualifié de modèle de référence. Enfin, il a exprimé la profonde gratitude du PAM à Monsieur le Ministre pour les efforts personnels qu'il déploie pour contribuer à la protection et la sauvegarde de la Méditerranée.

Présentation des résultats des travaux des équipes chargées des activités thématiques prioritaires

9. M. Kamel Touati, chef d'équipe "Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols", a présenté en tant que porte-parole pour toutes les équipes thématiques prioritaires (maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols, gestion intégrée des ressources en eau et assainissement liquide, lutte contre la pollution liée aux déchets solides, protection des sites sensibles naturels et culturels), une synthèse intégrée des résultats du travail de ces équipes. Cette présentation a été axée sur deux volets principaux : les résultats de l'étape "diagnostic" et l'analyse prospective basée sur les scénarios tendanciel et alternatif.

10. Concernant le premier volet, M. Touati a développé le constat en donnant des informations sur l'ensemble du littoral algérien, un milieu vulnérable et surexploité. Il a notamment relevé les points suivants :

- Le poids de la population et de l'urbanisation : les deux tiers de la population algérienne vivent actuellement sur la frange tellienne qui ne représente que 4% du territoire national ; aujourd'hui, quelques 160 agglomérations urbaines dont 3 des 4 grandes métropoles se situent au niveau du littoral ;
- La concentration de l'activité industrielle et des infrastructures économiques : plus de 51% des unités industrielles sont localisées sur la côte et plus particulièrement dans l'aire métropolitaine algéroise où 25% des unités industrielles du pays sont implantées ;
- Les agressions sur les ressources et leurs effets : le foncier agricole qui a enregistré des pertes considérables générées par le développement urbain et économique, les niveaux élevés de pollution marine, le recul du rivage et la dégradation des ensembles dunaires (dunes bordières), la perte de grandes superficies des forêts telliennes et d'autres effets engendrés par la littoralisation et notamment la pression sur les ressources en eau ;
- Enfin, au-delà des agressions d'origine anthropique, M. Touati a mis l'accent sur la vulnérabilité des zones côtières, et de la zone côtière algéroise en particulier, en raison des risques naturels auxquels elles sont exposées et tout particulièrement le risque sismique.

11. Concernant plus particulièrement la zone côtière algéroise, M. Touati a fait état des constats suivants :

- a) Une zone macrocéphale en voie de saturation : la zone concentre 15% de la population totale du pays sur un territoire géographique très limité (3% du territoire national) ; le taux d'urbanisation dépasse les 80% ; 85,5% de la population urbaine de la zone est concentrée dans le territoire des wilayas d'Alger (68,5%) et de Blida (17%).
- b) L'étalement urbain et le report des populations à la périphérie :
 - la saturation de l'agglomération algéroise qui enregistre un redéploiement de sa population vers sa périphérie proche et lointaine ;
 - les taux enregistrés concernant la population urbaine dans les wilayas de Boumerdes (5,00%), Tipaza (4,07%) et Blida (4,61%) ont fortement évolué entre 1987 et 1998. Les communes concernées sont celles situées dans la mouvance d'Alger et/ou de leurs chefs lieux de wilaya respectifs.

- c) La macrocéphalie urbaine, l'urbanisation diffuse et la conurbation : l'évolution rapide de la population dans la zone PAC s'est traduite par :
- une conurbation engagée entre les deux principales agglomérations du réseau urbain de la zone PAC, Alger et Blida, qui concentrent à elles seules 85,5% de la population urbaine de la zone et occupent 80% de sa surface urbanisée totale ;
 - la conurbation apparaît également au niveau des agglomérations côtières : elle a atteint un niveau tel que dans la wilaya d'Alger, les agglomérations des communes allant de Ain Bénian à Bordj El Kiffan sont totalement confondues ;
 - cette tendance à la conurbation sur le linéaire côtier se confirme de plus en plus avec un deuxième axe qui évolue, de part et d'autre de l'agglomération algéroise, en direction de Ain Taya à l'Est et de Zéralda à l'Ouest.
- d) Le capital naturel soumis à des pressions : sur ce point M. Touati a passé en revue les pressions et les impacts sur les différentes ressources de la zone côtière algéroise (les sols et la couverture végétale, le linéaire côtier et les plages, le milieu marin, le patrimoine culturel).

12. En résumant les scénarios (tendancier et alternatif) préparés pour la zone PAC, M. Touati a souligné que la poursuite des tendances observées durant les deux dernières décennies aura des conséquences graves sur l'environnement en général et sur l'espace littoral et les ressources naturelles en particulier. Ainsi, à l'horizon 2025 et avec un taux d'accroissement démographique global annuel de 1,91%, la population totale de la zone PAC serait de quelque 7.130.000 habitants avec un taux d'urbanisation (accroissement de 0,5%/an) de 90% et une population urbaine de 6.400.000 habitants. Une telle évolution aura des incidences dramatiques :

- sur l'occupation des sols et l'organisation générale de la zone ;
- sur le milieu naturel terrestre : le linéaire côtier artificialisé en évolution constante (actuellement 114 Km sur 207 km, soit 54%) et sur les ressources en eau et l'assainissement ;
- sur les ressources et les sites marins : le maintien des pressions actuelles avec le même rythme induira à horizon 2025 une perte de 50% de la biodiversité remarquable et une perte de 20 à 50% des habitats d'intérêt écologique majeur.

13. Ainsi, et en considération des éléments de diagnostic présentés ci-dessus, il est apparu urgent d'adopter une stratégie de nature à infléchir la tendance actuelle qui remet en cause tout l'équilibre durable dans la zone côtière algéroise, d'où le scénario alternatif (volontariste) dont les principaux axes sont :

- a) Objectifs généraux : la protection des ressources naturelles fortement dégradées, la réduction des effets des risques majeurs, le développement durable de la région métropolitaine ;
- b) Cadre de référence : les éléments de la stratégie nationale d'aménagement du territoire visant le redéploiement de près de trois (3) millions de personnes vers les Hauts Plateaux et le Sud, à l'horizon 2025 ;
- c) Critères déterminants pour le choix des sites d'aménagement : la valeur agricole, la sismicité, les infrastructures, la disponibilité foncière, l'impact sur l'environnement ;
- d) L'option "le freinage du littoral et le redéploiement de l'urbanisation" :
 - protection de la frange littorale et des terres à haut potentiel agricole (Mitidja et plaines côtières) contre l'extension de l'urbanisation. Les secteurs urbanisables (à court, moyen et long termes) sont à identifier dans les PDAU des communes du Sahel et des piémonts ;
 - freinage de la croissance de l'agglomération algéroise et restructuration de l'armature urbaine d'Alger (Alger doit croître dans Alger) ;

- redéploiement d'un million de personnes vers les Hauts Plateaux, sur les trois millions prévus dans le cadre de la stratégie nationale d'aménagement du territoire à l'horizon 2025 ;
- le volume de population restant de la charge démographique (500.000 personnes) sera pris en charge dans le cadre des villes nouvelles de l'aire métropolitaine algéroise (Sidi Abdellah, Bouinan, El Afroun et Naceria) et les agglomérations des piémonts et du Sahel.

14. M. Khaled Graba a pris la parole pour présenter successivement le plan d'action élaboré dans le cadre du PAC et le programme d'équipement engagé par le gouvernement algérien pour la zone côtière algéroise pour la période 2005-2009. Il a souligné que le plan d'action élaboré dans le cadre de l'étude PAC est orienté vers une approche d'organisation stratégique de la zone : les actions préconisées se hiérarchisant en fonction des effets en cascade qu'elles induisent, elles portent de façon prioritaire sur les questions-clés se rapportant à la protection de la Mitidja et de la zone côtière. Les options prises à cet égard sont liées à la maîtrise de la croissance de la population et son corollaire direct, l'urbanisation. Il est, en effet, indiscutable que l'étalement de l'urbanisation de l'aire métropolitaine algéroise doit trouver sa réponse à long terme dans l'option de redéploiement de la population vers les hauts plateaux et à court et moyen termes dans les options Sahel et piémonts et villes nouvelles.

15. Concernant la ressource en eau, les actions envisagées se déclinent essentiellement en terme d'amélioration de la gestion des infrastructures existantes et du renforcement de leurs capacités, de même que par une utilisation rationnelle de cette ressource. Par ailleurs, une meilleure prise en charge de l'assainissement de l'eau entraînera, outre une meilleure qualité du milieu, un gain en eau appréciable.

Le volet déchets solides est appréhendé principalement à travers l'éradication des décharges sauvages et la mise en place d'un schéma directeur de gestion des déchets solides à l'échelle de la région métropolitaine algéroise.

La préservation de la biodiversité et la protection des sites naturels sensibles et leur valorisation nécessitent la mise en œuvre d'une série d'actions parmi lesquelles : la ceinture verte de la zone, la mise en place d'aires protégées terrestres et marines, le renforcement des instruments de gestion, de monitoring et de planification.

Le programme porte également sur la préservation et la valorisation des sites historiques et culturels de la région métropolitaine qui doivent être appréhendées à travers la stratégie d'intégration développée au sein du programme.

Enfin, les actions identifiées par le programme sont soutenues par des propositions en matière de renforcement des capacités visant la protection des ressources et la maîtrise de la gestion de l'espace métropolitain.

16. Après ces précisions d'ordre méthodologique, M. Graba a passé en revue l'ensemble des actions prévues dans le plan. Il a par ailleurs précisé que la finalisation du projet PAC a coïncidé avec la mise en œuvre par le Gouvernement algérien du "programme complémentaire de relance de la croissance économique" pour la période 2005-2009, lequel permettra *a priori* de prendre en charge la quasi-totalité des besoins de financement du plan d'actions PAC. Il a également fait état d'autres sources de financement qui ont été mobilisées (ou en cours de mobilisation) dans le cadre de la coopération internationale.

Présentation des résultats des activités transversales

17. M^{lle} Malika Maameri, chef d'équipe pour le système d'information (SI), a présenté le système d'information mis en place pour le PAC constitué de plusieurs bases de données géographiques, statistiques et documentaires. Elle a insisté sur la nécessité de disposer d'une équipe permanente compétente pour assurer la pérennité du système au travers de l'alimentation en données, leur actualisation et qualité. Ce système doit faciliter l'accès et le partage de l'information. M^{lle} Maameri a par ailleurs présenté le site Internet du PAC, élaboré en relation avec le chef de projet et les services du MATE.

18. M. Mohamed Larid, chef d'équipe national, a fait un compte-rendu des travaux de l'équipe chargée de l'activité analyse de durabilité qu'il a dirigée. Il a présenté les étapes successives du travail sur la définition des indicateurs de durabilité pour la zone du PAC, qui se sont déroulées en une série d'ateliers et de réunions avec la participation de toutes les activités thématiques. Ce travail collectif a permis de mettre en place une panoplie d'indicateurs devant permettre d'apprécier le caractère durable des actions entreprise après PAC. Ce système devra faire l'objet d'évaluations complémentaires à des fins de validation.

19. La seconde communication faite par M. Larid a porté sur les résultats des travaux de l'équipe chargée de l'activité dédiée à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Après avoir souligné l'importance, la complexité et le caractère novateur de cette activité due à sa fonction résolument intégratrice, il en a présenté les étapes principales en mettant en évidence les facteurs-clés devant assurer son succès. Il a présenté le travail réalisé dans le cadre de l'opération pilote menée sur le site du lac de Réghaïa pour associer réellement les acteurs côtiers à des fins d'apprentissage et d'appropriation du processus GIZC initié sur le terrain.

20. En relation avec l'exposé de M. Larid relatif à la GIZC, M. Graba a donné des informations sur le volet de la participation et de la formation très présent dans le projet PAC. Il a rappelé notamment la tenue de trois ateliers de formation d'animateurs à l'approche participative, organisés à Alger sous la direction d'un expert en la matière engagé par le CAR/PAP. Concernant l'approche participative, qui a impliqué les ingénieurs formés, elle a trouvé un terrain d'application à travers l'opération pilote du lac de Réghaïa et celle portant sur la protection de la zone du Chenoua/Anse de Kouali.

Débat général

21. Le débat a porté sur les principaux points suivants :

- L'activité touristique : le représentant du Ministère du Tourisme au sein du comité interministériel du PAC s'est interrogé sur la politique menée par le secteur du tourisme, activité éminemment sectorielle et qui s'inscrit fortement dans la problématique côtière. Le besoin de disposer de termes de références est soulignée pour offrir le cadrage général indispensable à un développement intégré, nécessaire à la bonne gestion de l'espace côtier. Cependant, cette activité requiert des espaces spécifiques que la loi littoral devrait reconnaître. Enfin, l'adhésion des acteurs locaux est essentielle à l'adoption des mesures de gestion préconisées par le PAC.
- La réalisation du plan d'actions : le directeur général de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire a insisté sur l'impératif de mettre en œuvre toutes les dispositions pour la réalisation du plan d'action qui ne doit pas rester "des vœux pieux" selon son expression.
- La surveillance : le chef d'équipe "sites sensibles marins" a relevé la préoccupation relative à la dégradation avérée de l'environnement, qui implique un suivi régulier afin d'en évaluer les effets avec précision et de façon continue. Il a été rappelé que ce type d'action s'est déjà opéré sur plusieurs sites dans le cadre du PAC et avec l'appui

d'autres programmes (METAP, SMAP III...). Ces mesures doivent être étendues aux zones où des conflits existent (tourisme, ressources, protection) afin de tendre vers une occupation durable des espaces dignes d'intérêt.

- Le développement économique : un membre de l'équipe "analyse de durabilité" a posé la question du prolongement des efforts entrepris lors du PAC pour consolider la nouvelle culture initiée. Pour ce faire, le développement de l'information et de la communication est nécessaire pour vulgariser les acquis du PAC. Par ailleurs, une harmonisation du développement est recherchée pour optimiser les conflits d'usages des ressources. Il importe dès lors de bien intégrer les projets en cours et futurs comme notamment le projet de soutien économique 2009 afin de mettre en cohérence les objectifs sectoriels avec celui du développement durable.
- L'assistance technique : le chef de projet national du PAC a souligné le caractère novateur et l'ampleur de la démarche entreprise avec le PAC notamment avec le plan d'actions ambitieux qui en est issu. Il a demandé, pour la période après-PAC, le maintien d'un certain niveau de collaboration avec les centres relevant du PAM ; ainsi, il serait dès lors à prévoir un minimum d'assistance technique, par exemple en matière de formation, de surveillance du milieu, de consolidation du système d'information et de mise en place du système d'analyse de durabilité.
- Le rôle du PAM dans l'après-PAC : la représentante du PAM a souligné que le PAC algérois peut être considéré comme une réussite et un exemple à plusieurs titres : pour l'approche participative, l'engagement politique, l'expertise technique des équipes nationales, l'appui des centres régionaux du PAM, etc. L'après-PAC doit être pensé dès le démarrage du projet notamment en pensant à l'intersectorialité ainsi qu'aux nombreuses thématiques à prendre en compte. Le PAM pourra assurer un appui en complément de la contribution d'autres agences. Enfin, l'engagement dans ce processus peut permettre à l'Algérie de prétendre disposer de conditions favorables pour adopter le futur protocole GIZC qui mènera les pays riverains de la Méditerranée sur la voie du développement durable.
- La vulgarisation des connaissances : le consultant du CAR/PB pour l'activité analyse de durabilité a recommandé que les acquis du PAC doivent inciter l'Algérie à poursuivre le développement d'outils (SIG, analyse de durabilité) destinés à soutenir la gestion intégrée de sa zone côtière et à se doter d'un système d'évaluation au moyen d'indicateurs pertinents. Cette démarche doit permettre au maximum d'acteurs d'en bénéficier. En particulier, l'idée d'une conférence des partenaires doit montrer qu'ils sont prêts à s'engager pour aider à conduire les actions après-PAC.
- Le soutien du MATE : la coordonnatrice du PAC au titre du MATE a précisé que les prérogatives du MATE lui confèrent nombre d'outils appropriés pour appuyer le processus GIZC à tous les niveaux de gouvernance. Un besoin d'assistance sera recherché pour conduire d'autres PAC sur les régions d'Oran et d'Annaba. L'inscription au protocole GIZC sera également d'un bon soutien à la démarche entreprise.
- Le besoin de synthèse : le chef d'équipe pour la lutte contre la pollution liée aux déchets solides, a signalé l'importance des résultats produits par les équipes thématiques appelés à être valorisés pour faciliter la réalisation d'actions localement. Une mise en forme synthétique en faciliterait l'accès et l'utilisation auprès des acteurs locaux.
- Le rôle de la science : l'expert CAR/PAP pour la GIZC a souligné que la prise de décisions fait appel à des connaissances relayées par une information pertinente. La prise de décisions à bon escient fait appel à une information issue de l'intégration de multiples connaissances. L'enjeu pour les scientifiques réside en leur capacité d'intégrer leurs compétences pour y parvenir. Ce travail correspond à une tâche à part entière qui accompagne en continu le processus GIZC.
- L'intérêt d'une conférence nationale : le chef de projet national a tenu à souligner que les acquis du PAC méritent une attention particulière qui pourrait se traduire par la

tenue d'une manifestation de niveau national sur le littoral afin de "vendre" le PAC auprès des communes qui sont les premières intéressées par les retombées.

Conclusions et recommandations

22. A la suite du débat qui a été engagé les conclusions et recommandations suivantes ont été adoptées :

- a) Les participants félicitent l'équipe du projet PAC du travail réalisé et des résultats obtenus. L'objectif a été atteint en débouchant sur un plan d'actions après-PAC conséquent et réaliste.
- b) Le PAC fut un projet atypique et novateur qui a relevé d'une activité particulièrement complexe qui a amené toutes les parties prenantes à apprendre "en faisant".
- c) L'accent doit être mis sur l'entreprise collective qu'a représenté ce projet, tant sa dimension humaine est grande et spécifique à ce type de démarche.
- d) A titre de conclusion, il n'est pas inutile de rappeler les conditions de pérennisation des acquis issus de l'important effort consenti et déployé par l'ensemble des acteurs impliqués directement et indirectement dans le projet :
 - il s'agit, en premier lieu, de mettre en œuvre le plan d'actions et d'en assurer le suivi. Cela exige la mise en place d'une unité (ou structure dédiée) qui soutienne en permanence la réalisation des objectifs fixés par ce plan ;
 - il faut également maintenir un niveau de formation et de mobilisation suffisant, notamment au plan local (par exemple grâce aux opérations pilotes, dont celle de Réghaïa à poursuivre) afin d'inscrire dans la durée les acteurs côtiers dans la dynamique du processus GIZC initié par le PAC ;
 - par ailleurs, une attention particulière devra être accordée à la gestion proprement dite de l'information issue de l'intégration des connaissances utiles à la prise de décision (BD, SIG). La science doit jouer à ce titre, un rôle particulièrement actif pour l'accompagnement des savoirs aux processus décisionnels ;
 - un suivi-évaluation des progrès réalisés en matière de gestion intégrée de la zone côtière algéroise est également indispensable à implanter. Pour ce faire, il faut faire appel à un tableau de bord basé sur une panoplie de paramètres de durabilité pertinents.
- e) Grâce aux acquis issus de ce projet, les conditions sont requises pour étendre la démarche à d'autres zones côtières algériennes (Oran, Annaba...) et fournir les bases d'une véritable stratégie nationale pour le développement équilibré de la zone côtière de l'Algérie.
- f) Les institutions algériennes impliquées dans cette expérience peuvent à présent prétendre faire partie d'un réseau méditerranéen susceptible de contribuer à la stratégie du développement durable de la Région. Elles s'inscriront ainsi d'autant mieux dans le cadre du futur protocole GIZC en cours de préparation par le PAM.

Clôture de la réunion

23. M^{me} Zeljka Skaricic, coordinatrice du PAC pour le PAM, a pris la parole pour remercier tous les acteurs qui ont contribué aux résultats du PAC, en particulier les équipes nationales, les consultants recrutés par les Centres du PAM et les cadres du MATE. Elle a en particulier remercié M^{me} Samira Natèche, coordinatrice du PAC au niveau du MATE, et M. Khaled Graba, chef de projet national, pour leur enthousiasme vis à vis de ce projet difficile et l'effort considérable qu'ils ont déployé pour conduire le projet à bon terme. Elle a mis en avant le travail d'équipe particulièrement développé et le niveau d'intégration significatif atteint. Enfin, elle s'est félicitée de la très bonne coopération réalisée non seulement entre les Centres du PAM impliqués durant les quatre ans du projet mais aussi avec les autres institutions

internationales qui ont œuvré dans la zone du PAC, comme par exemple le Conservatoire du Littoral français et le programme METAP de la Banque Mondiale.

24. La conférence a été clôturée à 18h00 par M. Mohand Makhoulf, Directeur chargé du littoral au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Il a à nouveau souligné l'importance des résultats obtenus à la hauteur de l'effort consenti. Grâce à la volonté politique existante, il considère que la suite est assurée pour la protection du littoral. Le PAC aura été un outil utile et le Commissariat du Littoral l'instrument de sa mise en œuvre. Enfin, il a souhaité la poursuite du partenariat avec le PAM.

Visite de terrain

25. La journée du 31 janvier a été consacrée à une visite de sites caractéristiques dans la wilaya de Tipaza. Ont pris part à cette visite les représentants du PAM et de ces Centres régionaux présents à Alger et ceux des autres institutions étrangères invitées. La visite s'est effectuée en présence notamment de la directrice du tourisme et du directeur de la culture de la wilaya de Tipaza.

26. Cette visite a porté sur les sites suivants :

- l'Anse de Kouali, site marin caractéristique prévu pour être intégré dans la réserve marine du Chenoua ;
- les piedmonts du Mont Chenoua, futur parc national forestier;
- le Mausolée Royal de Maurétanie, tombeau de Cléopâtre Sélééné, communément appelé "tombeau de la Chrétienne".

27. La visite de terrain s'est achevée vers 13h00.

ANNEXE I

Liste des participants

1. Liste des participants venant de l'étranger :

- M. Paul MIFSUD, Coordonnateur du PAM - Athènes
- M^{me} Tatjana HEMA, Administrateur de programmes, PAM - Athènes
- M. Marko PREM, Directeur adjoint du CAR/PAP - Split
- M^{me} Zeljka SKARICIC, Coordonnatrice de projets au CAR/PAP - Split
- M. Abdelaziz BOURAHLA, Chargé de mission Système d'information, CAR/PB
- M^{me} Elisabeth COUDERT, Chargée de mission au CAR /PB - Sophia Antipolis
- M. Daniel DROCOURT, Responsable du Centre des 100 sites historiques du PAM - Marseille
- M. Atef OUERGHI, CAR/ASP - Tunis
- M. Jacques DENIS, expert du CAR/PAP pour la GIZC
- M. René KERSAUZE, expert du CAR/PAP pour l'assainissement et les déchets solides
- M. Farid YAKER, expert du CAR/PB pour l'analyse de durabilité
- M. Pierre BOUGEANT, Chargé de mission, Conservatoire français du littoral
- M. Mohamed CHAOUI, Chef de service Eau, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement du Maroc
- M. Antonio LLAGUNO, Secrétaire général chargé de la politique environnementale dans le gouvernement régional d'Andalousie (Espagne)
- M. Arturo FERNANDEZ PALACIOS, Chef de service des plans et programmes au Gouvernement régional d'Andalousie
- M. Humberto DA CRUZ, Chef de projet PAC-Espagne

2. Les membres du comité interministériel de suivi du PAC :

- M. Boualem AZRAREK, Ministère de l'Industrie
- M. Mohamed DAHMANI en remplacement de M^{me} Nabila CHERCHALI du Ministère de la Culture
- M. Fares DJOUADI en remplacement de M. Madjid AIT ALLAK du Ministère de l'Energie et des Mines
- M. Farouk HACENE , Ministère de la Pêche et de Ressources Halieutiques
- M. Slimane HALZOUN, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
- M. Abdelhak LAHMAR, Ministère du Tourisme
- M^{me} Lamia LEHTIHAT, Ministère des Ressources en Eau
- M^{me} Samia MESSAOUDI en remplacement de M. Tarek BENAMOR du Ministère des Travaux Publics
- M. Makhlouf NAIT SAADA, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

3. Autres institutions et administrations :

- Le Capitaine SAADI, représentant de la Direction Générale de la Sûreté Nationale
- Le Commandant BENSENOUCI, représentant de la Gendarmerie Nationale
- M. Said BOUALI, Direction générale du budget, Ministère des Finances
- M. Sid Ali BRANCI, Ministère des Affaires Etrangères

3. Les représentants de l'administration locale :

- M. Abdellah REDJIMI, Wali Délégué de Zéralda
- M. Mustapha YALA, Directeur de l'Environnement de la wilaya d'Alger
- M. Mustapha BENAOUI, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Blida
- M. Salem AOUDIA, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Boumerdes
- M. Hamani BOUCHERMA, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Tipaza
- M. Achour GUEZLI, Directeur de l'Environnement de la wilaya d'Oran
- M. Ahmed ZGAOU, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Ain Témouchent
- M. Smail JENNI, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Béjaïa
- M. Nouredine BENRABAH, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Chlef
- M. Messaoud TEBANI, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Skikda
- M. Faouzi TAAMALLAH, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Tarf
- M. Athmane BOUSSOUFA, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Jijel
- M. Raouf BOUHARA, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Mostaganem
- M. Mustapha OUBABAS, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Tizi Ouzou
- M. Omar ALLEG, Directeur de l'Environnement de la wilaya de Annaba
- M. Abdelkader BENFATIMA, Directeur de l'Hydraulique de la wilaya de Blida
- M. Hakim OUADHAH, Directeur des Travaux publics de la wilaya de Blida
- M. Mohamed IZEM, Directeur des Services agricoles de la wilaya de Boumerdes
- M. Abdelaziz CHLIGHEM, conservateur des forêts de la wilaya de Boumerdes
- M. Larbi MECHERI, Directeur du tourisme de la wilaya de Boumerdes
- M. Mohamed EL GHOUL, Directeur du tourisme de la wilaya de Blida
- M. Farid BOUABCHA, Directeur de l'urbanisme de la wilaya de Blida

4. Les élus locaux :

- M. le Président de l'Assemblée Populaire de Communale de Boudouaou El Bahri (Wilaya de Boumerdes)
- M. le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Bouharoun (Wilaya de Tipaza)
- M. le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Bousmail (Wilaya de Tipaza)
- M. le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Ain Tagourait (Wilaya de Tipaza)
- M. le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Tipaza
- M. le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Bouinane (wilaya de Blida)
- le représentant du Président de l'Assemblée Populaire de Wilaya d'Alger

5. Représentants des institutions spécialisées :

5.1 Institutions nationales

- M. Mekki ABROUK, Directeur général de l'Agence de Bassin - Centre (ABH - Centre)
- M. Sif El Islam ARAS, Algérienne des Eaux (ADE)
- M. Mohamed BELAZOUGUI, Directeur général du Centre du Génie Parasismique (CGS)
- M^{me} Malika BENLOUNES, CNERU
- M^{me} Soraya BOUCHAFER, Office National d'Assainissement (ONA)
- M^{me} Mounira BOUKACEM, Agence pour la Protection et la Promotion du Littoral (APPL)
- M^{lle} Chanez GUERAINI, ONEDD
- M. Rabah HAMAMI, représentant de l'Office National des Statistiques (ONS)

- M^{me} Aicha KACER, Directrice générale du Centre National d'Etudes et de Recherches en Urbanisme (CNERU)
- M^{me} Z'hour KHELIFI, Ingénieur à l'ANAT
- M. Hamid LAZILI, Office National d'Assainissement (ONA)
- M. Mohamed MEKKAOUI, Directeur général de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT)
- M. Farid NABI, Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT)
- M. Abdelkader NOUI, Directeur des études au CNERU
- M. Abdesslem SKENDER, Directeur général du Centre National des Formations à l'Environnement (CNFE)
- M. Bachir SLIMANI, Directeur général de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)

5.2 Institutions internationales

- M^{me} Djahida BOUKHALFA, représentante du PNUD - Alger

6. Cadres supérieurs et cadres moyens du MATE :

- M^{me} Dalila BOUDJEMAA, Directrice générale de l'environnement
- M. Djamal ECHIRK, Inspecteur général de l'environnement
- M. Mohand MAKHLOUF, Directeur chargé du littoral
- M. Mohamed MAACHE, Chargé d'études et de synthèse
- M. Youcef BENAGOUDJIL, Chargé d'études et de synthèse
- M. Youcef ZENIR, Chargé d'études et de synthèse
- M. Athmane ZEHAR, Chargé d'études et de synthèse
- M. Mhamed JABALLAH, Directeur de l'administration et des moyens
- M^{me} Naïma HAFFACI, Directrice des affaires juridiques et du contentieux
- M. Fouad BALKHODJA, Conseiller
- M. Abderahmane SETTI, Conseiller
- M^{me} Samira NATECHE, Sous-directrice de la préservation du littoral
- M. Ahmed AKLI, Sous-directeur des installations classées
- M^{me} LAHRECH, Chargée du bureau Ozone
- M. Brahim SEGHIRI, Sous-directeur de la revitalisation des espaces
- M^{me} Amel OUDINA, Sous-directrice de la documentation et des archives
- M. Belkacem GATER, Sous-directeur des ressources humaines
- M. Karim BABA, Sous-directeur des produits et déchets dangereux
- M. Abdelkrim LAHRECHE, Sous-directeur de l'assainissement urbain
- M. Tahar TOLBA, Sous-directeur des déchets urbains
- M. Djamal DENDANI, Attaché de cabinet
- M^{me} Zohra ECHARIF, Sous-directrice de la formation et de l'éducation environnementale
- M^{lle} Hafida LAMECHE, Ingénieur

7. Membres du Conseil scientifique du MATE :

- M^{me} Dalila NEDJRAOUI, Présidente du conseil scientifique
- M. Mourad KHELLADI, membre du conseil scientifique

8. Consultants / Equipes PAC :

- M. Khaled GRABA, Chef de projet national
- M^{lle} Malika MAAMERI (ANAT), Chef d'équipe "système d'information"

- M. Mohamed LARID (ISMAL), Chef d'équipe "analyse de durabilité" et "GIZC" (2^{ème} phase)
- M. Kamel TOUATI (CNERU), Chef d'équipe "maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols"
- M. Ouamer MAKHOUKH, Chef d'équipe "gestion des déchets solides"
- M. Tahar HADJI, Chef d'équipe "gestion intégrée des ressources en eau et assainissement"
- M. Samir GRIMES, Chef d'équipe "protection des sites sensibles naturels / biodiversité marine"
- M. Hamdane MEZIANE, Chef d'équipe "protection des sites sensibles naturels / biodiversité terrestre"
- M. Lakhdar KHALDOUN, Chef d'équipe "GIZC" (1^{ère} phase)

9. Cadres formés (formation de formateurs) en approche participative :

- M^{lle} Karima BENZADA, Ingénieur, MATE
- M^{lle} Souad BOUKHALFA, Ingénieur, MATE
- M. Omar KHABER, Ingénieur, MATE
- M^{lle} Salima OUSSALEM, Ingénieur, ONEDD
- M^{lle} Chérifa TAGUEMOUT, Association Ecologique de Boumerdes

10. Associations :

- M. Riad BENDAOU, Président de l'Association Ecologique de Boumerdes
- Mme S. CHENDRI, Présidente de l'Association "Alger la Blanche"

11. Presse nationale et étrangère accréditée :

- Entreprise nationale de télévision
- Radio nationale chaîne 1
- Radio nationale chaîne 2
- Radio nationale chaîne 3
- Journalistes de différents organes de presse écrite.

ANNEXE 2

Ordre du jour

Lundi, le 30 janvier 2006	
Session 1	Ouverture
8h30-9h30	Enregistrement des participants
9h30-11h00	Ouverture de la conférence et allocutions de bienvenue Communication de Monsieur Chérif RAHMANI, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Communication de Mr. Paul MIFSUD, coordonnateur du PAM
Session 2	Le PAC : diagnostic et analyse
11h30-12h00	Présentation des résultats du projet : diagnostic et démarche prospective (Mr. Kamel Touati)
12h00-12h30	Présentation du plan d'action et financement (Mr. Khaled Graba)
Session 3	Les instruments de pérennisation du PAC
14h30-15h00	Le système d'information (Mlle Malika Maameri)
15h00-15h30	L'analyse de durabilité (Mr. Mohamed Larid)
15h30-16h00	La Gestion Intégrée des Zones Côtières (Mr. Mohamed Larid)
Session 4	L'après-PAC
16h30-18h00	Discussion/conclusions
18h00	Clôture de la conférence
Mardi, le 31 janvier 2006	
8h30-13h00	Visite de terrain (Tipaza et Mont Chenoua)